

Risques professionnels : la surexposition des salariés précaires

Comme le montre la revue trimestrielle "Santé & Travail" dans son dernier numéro, les travailleurs précaires sont plus exposés que les autres salariés aux risques professionnels. Ils représentent plus d'un quart des salariés. En cause : un moindre accès aux dispositifs de prévention des risques et un manque d'échanges avec leurs collègues, préjudiciable à la transmission des consignes de sécurité.

Dans son dernier numéro, le magazine trimestriel Santé & Travail, édité par une union de groupe mutualiste, met en lumière les risques sanitaires auxquels sont exposés les travailleurs précaires. Comme le rappelle cette revue, citant une récente étude de la direction de l'Animation de la recherche, des Etudes et des Statistiques (Dares), l'instabilité dans l'emploi concerne plus d'un quart des salariés.

Plus précisément, en 2005, 10% des travailleurs étaient en contrat à durée limitée (CDD, saisonniers, apprentis). Les autres catégories de salariés dits précaires sont ceux en mission d'intérim (2%), ceux en contrat à durée indéterminée (CDI) à temps partiel qui souhaitent travailler davantage (4%) et, enfin, les salariés en CDI qui "craignent pour leur emploi dans l'année à venir" (10%).

Moindre accès à la prévention

Par rapport à leurs collègues qui bénéficient d'un emploi stable, "les salariés en situation d'emploi précaire accèdent moins facilement aux dispositifs de prévention des risques", indique cette étude. Ils ont aussi peu d'échanges avec leurs collègues, ce qui est préjudiciable à la transmission des consignes de sécurité, par exemple.

Autre caractéristique : ces travailleurs sont plus souvent soumis à des fortes contraintes et à des cadences automatiques. En outre, ils manquent d'autonomie et de moyens pour effectuer leur travail. Cette situation occasionne "de fortes tensions au travail, sources de problèmes de santé physiques et psychiques", commente Corinne Rouxel, auteure de l'étude de la Dares.

En écho, le Dr Philippe Davezies de l'Institut universitaire de médecine et santé au travail, à Lyon (Rhône), souligne que l'appropriation de son travail est un déterminant de santé. "Quand le travailleur dispose de peu d'autonomie, il lui faut appliquer passivement les règles, sans pouvoir y apporter son expérience, sa touche personnelle, sans pouvoir non plus les adapter aux situations réelles qui s'écartent de la norme. Il devient un simple rouage", écrit Santé & Travail.

Milène Leroy